



Archives départementales d'Ille et Vilaine - C1176

RAPPORT INTENDANCE
FORT CÉZON

1776 – 17 avril

page 1

Nous noble maître Christophe Louis le fèvre avocat en parlement subdélégué de l'Intendance de Bretagne au département de Lesneven y demeurant Paroisse de St Michel savoir faisons que ce Requis par Mr le Chevalier de Langourla gouverneur du fort Royal de Cézou, nous nous sommes de compagnie transportés au port d'abrevrack où nous étant embarqués et descendus au dit fort et entrés dans la première enceinte, avons trouvé la barrière détruite et enlevée, les ouvrages extérieurs formant la dite enceinte dégradés en plusieurs endroits, une maison servant nous a-t-on dit de cantine totalement en ruine.

Parvenus au pont levi de la seconde enceinte avons vu qu'il n'en restoit que dix poutres et une planche le tout en partie pourri et dont deux poutres renversés dans le fossé ainsi que la planche dans le dessein sans doute de les enlever.

Le Pont levi étant détruit et ne trouvant aucune entrée pour parvenir dans cette seconde enceinte, nous nous sommes vus obligés d'en faire le tour et parvenus à la partie du Nord avons trouvé une brèche que nous avons jugé n'avoir été faite que pour donner entrée aux Bestiaux pour paturer dans le dit fort et pour monter les effets, montés par la dite Brèche avons trouvé une Batterie de six canons sans affûts sur des plateformes de pierre de taille, les dits canons rouillés et en mauvais état et paroissant être de 18 livres de balle.

Continuant l'examen des batteries avons vu au couchant du fort une batterie à 2 plateformes de pierre de taille sans canons.

Rendus au donjon, nous en avons trouvé le pont levi enlevé et qu'il n'en existoit que deux poutres qui nous ont facilité l'entrée du dit donjon et examinant la porte en avons trouvé une des pantures enlevée ainsi que la serrure, montés sur le dit donjon, nous avons vu qu'il existoit sept embrasures

page 2

et n'avons remarqué que quatre canons de fer que nous avons cru être du calibre de huit livres de balle, avons remarqué sur le dit donjon un baton de pavillon en partie pourri.

Descendant du dit donjon avons premièrement trouvé la maison servant de poudrière ayant ses pignons au levant et au couchant, les portes et fenestres au midi, entrés dans la dite poudrière n'avons trouvé aucun ustensile d'artillerie, la serrure et une des pantures de la porte extérieure enlevées ainsi que la porte intérieure que nous n'avons pu trouver.

Passés dans l'appartement des matelots, avons vu que la porte étoit en fort mauvais état les vitrages et les croisées enlevées et le plancher endommagé en quelques endroits.

Examinant le parc à boulets en avons trouvé la porte fort mauvaise, une des pantures rompue, la serrure en partie brisée en voulant l'enlever il nous a paru que dans le dit parc il existoit précédemment une cloison que l'on peut présumer avoir été enlevée d'ailleurs ni avons vu aucun boulet.

Sortant de la dite maison avons remarqué qu'on commençait à voler les ardoises formant la

couvertures surtout dans la partie du levant.

Rendus à la maison que doit occuper le commandant avons vu qu'elle a deux pignons au couchant et au levant en assez bon état ainsi que les murailles cotières, entrés dans l'appartement du commandant avons remarqué que la première porte avait été enlevée que celle de la cuisine et tout ce qui composeroit la fenêtre avait été également emporté.

Examinant un buffet d'attache de bois de sapin, avons vu que la partie inférieure ainsi que le tiroir étoient enlevés et que la partie supérieure étoit en quelques endroits brisée, sans étagés et sans serrure le tout ayant été volé.

Page 3

N'avons au surplus remarqué dans la dite cuisine ni ustensile ni lit et n'avons reconnu le dit appartement pour devoir servir de cuisine que par le fourneau en partie dégradé.

Voulant parvenir à la chambre au-dessus de la cuisine avons vu que les planches formant l'escalier tout en partie enlevé ainsi que le vitrage de la fenêtre qui l'éclaire et la cloison qui le sépare de la cuisine.

Parvenant avec peine dans cette chambre, avons trouvé au milieu de la dite chambre la porte sans serrure et sans panture et tout ce qui composoit la fenêtre et l'armoire d'attache pareillement enlevé, le plafond dégradé dans la partie du midi de la dite chambre.

N'avons au surplus remarqué aucun lit ni meubles dans la dite chambre.

Passant sans la partie du couchant de la dite maison servant de corps de garde avons remarqué que le dit lit de camp étoit resté en bon état mais les planches ainsi que les vitrages et les croisées de la fenêtre du corps de garde et de la chambre au dessus et la serrure de la porte enlevés.

Avons de plus trouvé dans le dit corps de garde six affuts sans roue dont partie des ferrures ont été enlevée et devant la maison un autre affut à moitié pourri et sans roue dégarni de ferrure.

Sortant de la dite maison avons vu que l'on soulevoit les ardoises et les planches formant le toit.

Achevant d'examiner les fortifications et les batteries au midi du dit fort avons trouvé deux canons de fer sans affut que nous estimons être de huit livres de balle et c'est tout ce que nous avons trouvé dans le dit fort de Cézou d'après quoy pour remédier aux enlèvements et dégradations du dit fort et des parties qui le compose avons également à la réquisition de Mr le Chevalier de Langourla chargé le sieur Dumont greffier de l'amirauté et le nommé Nicolas Barbier demeurant près le couvent des Récollets paroisse de Landéda de veiller et faire veiller à ce que personne n'enlève à l'avenir aucun matériau de ce fort et d'empêcher autant que faire se pourra d'en approcher jusqu'à ce que par Monseigneur l'Intendant ne soit autrement ordonné pour la conservation du dit fort. Fait au fort de Cézou le 17 avril 1776. Signé Le feuvre, subdélégué.

